

Curés sont priés de retirer les paquets destinés à leurs paroisses.

IV.

Je recommande spécialement au clergé de l'archidiece la seconde édition d'un ouvrage intitulé : "Droit administratif ou manuel des paroisses et fabriques" par l'honorable Hector L. Langevin, C. B." Depuis qu'a paru la première (1862), la législation a subi de grands changements et des décisions judiciaires nombreuses et importantes ont établi la jurisprudence au sujet des matières traitées dans cet ouvrage. Tous ces changements et jugements y sont indiqués, de sorte qu'on peut le consulter comme un guide sûr dans les difficultés qui se présentent, et dans les formalités à remplir pour profiter des avantages de la loi dans une foule de cas.

Je recommande aux fabriques d'en acheter un exemplaire qui sera marqué au nom de la paroisse et demeurera dans les archives pour être consulté au besoin par les Marguilliers.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement.

✠ E.-A. ARCH. DE QUÉBEC.